La Parchaude de la claise

La Parchaude de la Claise

L'association a été créée en 1946 par Paul Courault qui en fut le premier président. Il fut remplacé successivement par Florentin Sajot, Raoul Nicault, Albert Delétang en 1976 et Raymond Trouvé en 1998 , le président actuel étant Claude Barbonnais.
La Parchaude de la Claise vend des cartes de pêche. Elle surveille l'état des cours d'eau et des barrages ainsi que la population aquatique. Elle procède chaque année à des alevinages uniquement de brochets et de sandres.

En 1984, pour lutter contre l'invasion de la Claise par les poissons-chats, une première pêche électrique est effectuée et, en 1986, on introduisit le "Black Bass", seul prédateur du poisson-chat. Cette pratique est maintenant interdite dans la Claise.

Avec l'aide de la Fédération de Pêche de l'Indre, la Parchaude a fait l'acquisition d'un terrain sur le bord de la Claise et elle en a loué deux à Notz, ceci pour permettre aux adhérents qui n'ont pas accès à la rivière d'aller pêcher. Le parcours de pêche est organisé par la Parchaude et l'entretien (fauchage, pancartes) est financé par la Fédération.

Autrefois, chaque année, au 14 juillet, avait lieu le concours de pêche. Le concours du plus gros poisson est organisé par la Fédération de Pêche de l'Indre.Toutes les associations locales y participent.

BULLETIN D'ADHÉSION

N° 280...

Je soussigné Courault Paul ...agissant tant en mon nom personnel que comme Président de la Société de pêche de Martizay "La Parchaudière la claise" dont le siège est à la Mairie de Martizay ....ayant pris connaissance des statuts de la Fédération Départementale des Sociétés de Pêche et de Pisciculture de l'Indre, déclare adhérer complètement à ses statuts et demande l'admission de la Société ci-dessus désignée.

A. Martizay ..., le 24 Juin 1946

Le Président,

Courault

Pour que la Fédération puisse défendre avec efficacité les intérêts de ses adhérents, et pour se conformer à la loi du 12 Juillet 41 le bureau vous prie de bien vouloir répondre au questionnaire suivant:

Nom de la Société "La Parchaudière la claise"
Siège Social Mairie de Martizay
Date du Journal Officiel portant déclaration ....19 Juin 1946.....
Nom du Président ...Courault.....
Nom du Trésorier: ..Imbert.....
Nom du Secrétaire: ..Huguet.....
Adresse pour la correspondance: M. Courault (Paul), Martizay (Indre).....
Chiffre de la cotisation payée par chaque membre: .....30 francs, entier 20 francs
Chiffre de la cotisation demandée aux étrangers pour autorisation de pêcher dans les lots de la Société: .30 francs.

Longueur des lots de pêche 5 kilomètres environ
Noms des cours d'eau: ...La claise.....
et communes traversées. Ayron le Fenoux et Martizay.....
Nombre de gardes ....neant.....
Nombre d'adhérents permissionnaires 271..
Nombre d'étrangers admis: variable.....
Jours de pêche: ..tous les jours.....
Autres renseignements: .....

AIDE MÉMOIRE POUR LES DÉPOSITAIRES

ANNÉE 2017

CARTE INTERFEDERALE PERSONNE MAJEURE EHGO Pêcheurs âgés de plus de 18 ans Pêche en 1ère catégorie : 1 ligne Pêche en 2e catégorie : 4 lignes Vif, lancer, mouche, poisson mort ou artificiel, balance, engins, grenouille et carpe de nuit. Cette carte permet de pêcher dans les 91 départements appartenant à l'E.H.G.O., au Club Halieutique du Midi et à l'U.R.N.E.	95 €	**Attention** Le timbre CPMA Majeure et la vignette EHGO sont déjà pré-imprimés sur la carte. Ne pas en recoller dessus.
CARTE MAJEURE Pêcheurs âgés de plus de 18 ans Pêche en 1ère catégorie : 1 ligne Pêche en 2e catégorie : 4 lignes Vif, lancer, mouche, poisson mort ou artificiel, balance, engins, grenouille et carpe de nuit.	75 €	
CARTE MINEURE Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1er janvier Pêche en 1ère catégorie : 1 ligne Pêche en 2e catégorie : 4 lignes Vif, lancer, mouche, poisson mort ou artificiel, balance, engins, grenouille et carpe de nuit. Important : Cette carte permet de pêcher dans les 91 départements appartenant à l'E.H.G.O., au Club Halieutique du Midi et à l'U.R.N.E. *sans l'apposition d'une de ces vignettes.*	20 €	
CARTE DÉCOUVERTE PROMOTIONNELLE "Femme" Pêche en 1ère et 2e catégorie : 1 ligne Vif, lancer, mouche, poisson mort ou artificiel, balance, engins, grenouille et carpe de nuit. Important : Cette carte permet de pêcher dans les 91 départements appartenant à l'E.H.G.O., au Club Halieutique du Midi et à l'U.R.N.E. *sans l'apposition d'une de ces vignettes.*	32 €	 Le timbre CPMA "découverte femme" est pré-imprimé sur la carte. Ne pas en recoller dessus
CARTE DÉCOUVERTE "Enfant" - Jeune de moins de 12 ans au 1er janvier Pêche en 1ère et 2e catégorie : 1 ligne Vif, lancer, mouche, poisson mort ou artificiel, balance, engins, grenouille et carpe de nuit. Important : Cette carte permet de pêcher dans les 91 départements appartenant à l'E.H.G.O., au Club Halieutique du Midi et à l'U.R.N.E. sans l'apposition d'une de ces vignettes.	6 €	 Le timbre CPMA "découverte enfant" est pré-imprimé sur la carte. Ne pas en recoller dessus
CARTE HEBDOMADAIRE (du 01/01 au 31/12) Valable 7 jours consécutifs à partir de la date d'achat Vif, lancer, mouche, poisson mort ou artificiel, balance, engins, grenouille et carpe de nuit. Pêche en 1ère catégorie : 1 ligne Pêche en 2e catégorie : 4 lignes Important : Cette carte permet de pêcher dans les 91 départements appartenant à l'E.H.G.O., au Club Halieutique du Midi et à l'U.R.N.E. sans l'apposition d'une de ces vignettes.	32 €	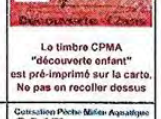 Le timbre CPMA "hebdomadaire" est pré-imprimé sur la carte. Ne pas en recoller dessus
CARTE A LA JOURNÉE (du 01/01 au 31/12) Vif, lancer, mouche, poisson mort ou artificiel, balance, engins, grenouille et carpe de nuit (vendre 2 cartes à la journée pour une pêche de nuit). Pêche en 1ère catégorie : 1 ligne Pêche en 2e catégorie : 4 lignes	10 €	
E.H.G.O. Disponible uniquement chez les dépositaires internet ou sur www.cartedepeche.fr, pour les titulaires d'une «carte de pêche majeure» d'une AAPPMA, appartenant aux 91 départements de l'EHGO, de l'URNE et du Club Halieutique du Midi qui pourra s'excercer sur ces territoires. ATTENTION : la Carte Majeure 75 € + la Vignette EHGO 30 € = 105 €. Il est donc conseillé d'acheter la Carte de pêche Interfédérale de l'EHGO à 95 €	30 €	

Les cartes de pêche

Foire aux oisons de 1979

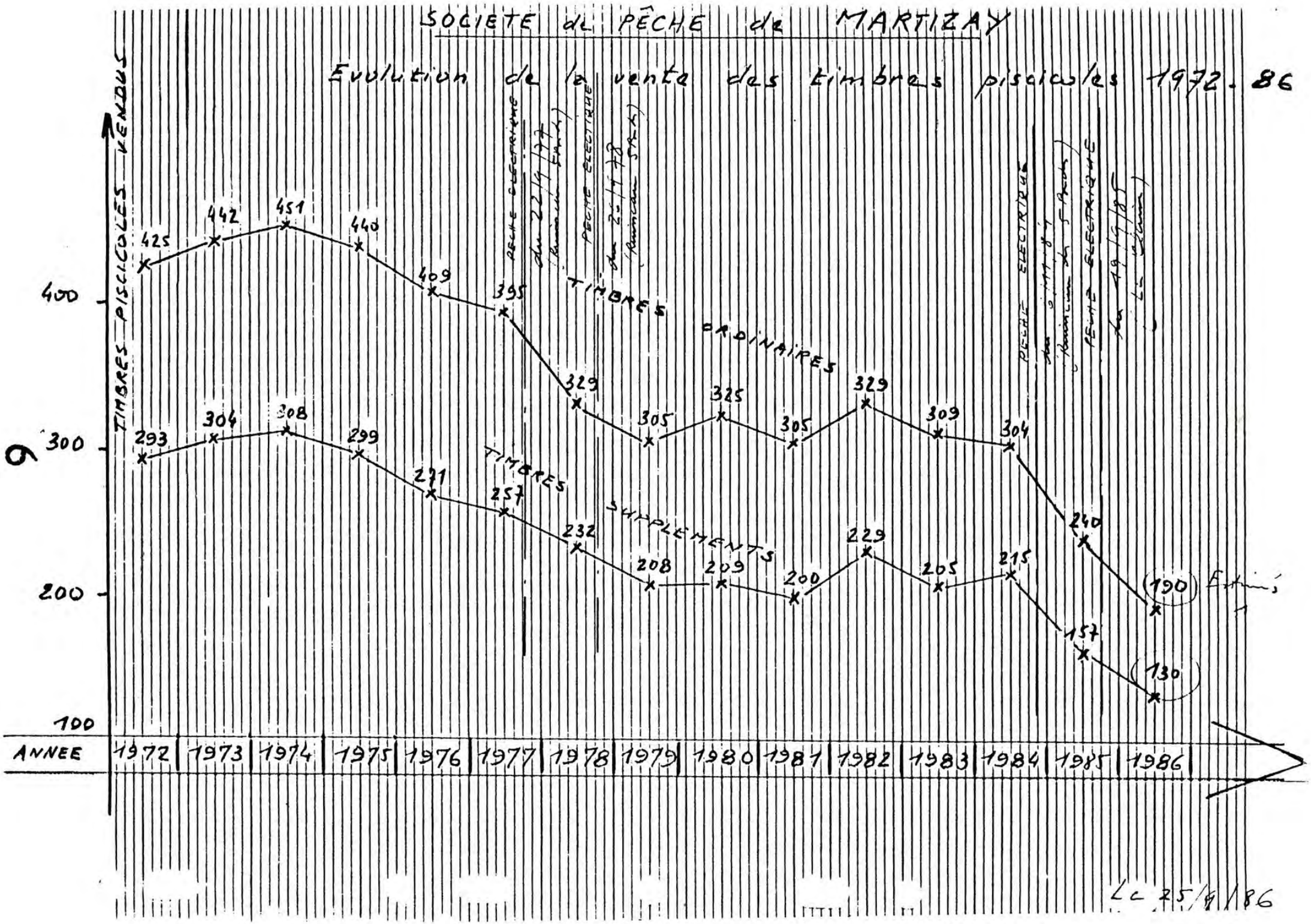
SOCIETE de PÊCHE de MARTIZAY
Evolution de la vente des timbres piscicoles 1972-86
TIMBRES PISCICOLES VENDUS
400
300
200
100
ANNEE
1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986
425 442 451 440 409 395 329 305 325 305 329 309 304 240 (190) 157 (130)
293 304 308 299 271 257 232 208 209 200 229 205 215
TIMBRES ORDINAIRES
TIMBRES SUPPLEMENTS
PECHE ELECTRIQUE
PECHE ELECTRIQUE
Le 25/4/86

Pêche électrique dans le ruisseau des Cinq Bondes au Puy en 1975

Pêche électrique dans la Claise

Réfection du barrage de Martizay en 1996

Concours de pêche du 14 juillet dans les années 70-80

La Parchaude de la Claise

Le concours du plus gros poisson connaît toujours un grand succès auprès des pêcheurs de l'Indre. On a pu s'en rendre compte le mercredi 10 novembre dernier à la Fédération de pêche à Châteauroux où s'est déroulé la remise des prix pour le second trimestre. La soirée a débuté par une petite cérémonie agréable.

Dans le palmarès du 2ème trimestre, parmi les différentes catégories, deux ont été remportées par les pêcheurs qui ont sorti leurs poissons des eaux de la Claise à Martizay. Anguille : (2,640 kg, 92 cm), Hugues Fleury, de Martizay, au vif. Brème : (2,250 kg, 59 cm), Serge Domenc, de Saleles d'Aude, au blé. Les lauréats ont reçu leurs prix (3 voyages en jeu et du matériel de pêche) ainsi que les félicitations des organisateurs.

Un reportage sur la pêche au silure a été tourné à Martizay le 2 novembre 2005 pour l'émission "Seasons Magazine). Les passionnés et abonnés de la chaîne "Seasons" (disponible par satellite) connaissent cette émission qui les entraîne à la rencontre de chasseurs et de pêcheurs. Cinq reportages ont ainsi été tournés dans la région, dont un sur la pêche au silure, avec Raymond Trouvé, président de l'association "La Parchaude de la Claise". L'emission a été diffusée le lundi 5 décembre et les jours suivants pendant une semaine.

En attendant la réunion départementale des présidents de sociétés de pêche le 25 mars prochain, l'association "La Parchaude de la Claise" a tenu son assemblée générale dimanche 22 janvier. Concernant le bilan d'activités 2005, l'association a enregistré une baisse des ventes de 11 cartes par rapport à l'année précédente. L'acquisition d'un terrain a néanmoins été possible, situé route de Bossay-sur-Claise, un peu avant Bossay.

Il est à noter que cette année est celle du soixantième anniversaire de la création de l'association "La Parchaude de la Claise" (le premier président fut Mr Courault de la Mignonnerie).

CONCOURS
DU PLUS GROS POISSON

QUI PÊCHERA LE « PLUS GROS POISSON » *2017*

Des voyages « pêche » sont à gagner.

Article premier. - Le jeu « du plus gros poisson » est ouvert à partir du **samedi 11 mars 2017** et prendra fin au soir du **dimanche 19 novembre 2017.**

Article 2. - Le concours est ouvert à **tout pêcheur possesseur de la carte de pêche de l'Indre 2017** pratiquant dans les cours d'eau du département (domaine privé ou public), réservoirs ou retenues, toutes eaux dites « libres » mais à l'exclusion des étangs.

Article 3. - Ne seront prises en compte, par espèce de poisson, que les captures d'un poids égal ou supérieur à :

truite fario	500 g.	perche	500 g.	tanche	1000 g.
truite arc-en-ciel	500 g.	silure	5000 g.	gardon	500 g.
brochet	3000 g.	Black-bass	500 g.	barbeau	1500 g.
sandre	2500 g.	carpe	4000 g.	brème	1000 g.
chevesne	500 g.				

Article 4. - Les prises devront être dûment constatées par des vérificateurs :

- Soit par un dépositaire de cartes d'une A.A.P.P.M.A. de l'Indre,
- Soit par le Président d'une Aappma de l'Indre,
- Soit par un garde fédéral ou un garde de pêche particulier,
- Soit par le personnel de la Fédération de Pêche de l'Indre en son siège social 17-19 rue des Etats-Unis 36000 CHATEAUROUX 02.54.34.59.69,
- Ils doivent être en mesure de pouvoir **mesurer et peser le poisson au gramme près.**

Article 5. - Les vérificateurs devront remplir un imprimé concernant les informations sur la capture du poisson.

Article 6. - **a)** Les renseignements (cités dans l'article 5) devront être envoyés ou portés par le pêcheur au siège de la Fédération. Il faudra :
b) **Joindre obligatoirement** les photocopies de la carte de pêche à vie et du volet 2016 ou carte de pêche internet du pêcheur participant au concours.
c) **Joindre obligatoirement** une photo couleur du pêcheur (de la tête au pied) et de sa prise (poisson non coupé), poisson tenu à la main et non tenu d'un éventuel crochet.
d) Les photos numériques doivent être envoyées directement à la Fédération à l'adresse suivante : mail : fede.peche.indre@wanadoo.fr

e) ATTENTION, LES PHOTOS DE MAUVAISES QUALITES OU LES PHOTOS DE NATURE A DEVALORISER LE POISSON, EX : UN GROS POISSON SUSPENDU A UN CROCHET, OU DU SANG SUR LE POISSON NE SERONT PAS ACCEPTÉES. LA CAPTURE DOIT ÊTRE TENUE A LA MAIN.

f) L'homologation de la prise tient compte également des points suivants :
Pour valider la prise, le pêcheur accepte que l'on utilise la photo (libre de droit d'utilisation) et les commentaires liés à la capture du poisson à des fins promotionnelles :

1. Acceptation de publications dans la Nouvelle République pour l'édition du concours du plus gros poisson. (une mauvaise qualité de photo ou des informations erronées ou incomplètes peuvent être des cas de nullité. Dans ces conditions, le jury de ce jeu, décidera de la suite à donner).
2. Acceptation de publications dans le Guide de la Pêche « La Pêche en Eaux Libres », ou pour le Salon de la Pêche et tout autres revues halieutiques.

CLASSEMENT TRIMESTRIEL : REMISE DES PRIX (lots de pêche)

Article 7. - **a)** Tous les trois mois, sera établi un classement du plus gros poisson, pour chacune des treize espèces citées.
b) Un tirage au sort permettra de récompenser les treize lauréats par un lot de pêche chacun offert par un détaillant d'articles de pêche.
c) Ces tirages au sort s'effectueront au siège de la Fédération ou au siège des partenaires à chaque trimestre.
d) Les lauréats recevront une invitation personnalisée. Ils accéderont donc au classement final, dans le seul cas ou les records par espèce ne seront pas battus ultérieurement.
e) Les prix trimestriels ne sont pas cumulables. Toutefois un pêcheur qui améliore son propre record peut le faire enregistrer pour participer à la finale.
f) Les lauréats absents à la convocation de la remise des prix devront se faire représenter par une personne de leur choix. En cas d'absence totale, le lot de pêche sera remis en jeu pour le trimestre suivant.

CLASSEMENT FINAL : REMISE DES PRIX (Voyages)

Article 8. - **a)** Un classement final sera établi au terme de notre grand jeu et sera retenu le meilleur pêcheur de chaque catégorie de poissons.
b) Un tirage au sort final sera effectué et permettra de récompenser quatre pêcheurs parmi les 13 meilleurs résultats de l'année.
d) Pour le tirage au sort final, la Nouvelle République, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Châteauroux et la Fédération de Pêche de l'Indre offriront des voyages. La destination de ces voyages sera fixée dans le courant de l'année 2017.
e) Un finaliste qui détiendrait la première place dans plusieurs catégories de poissons participera au tirage pour une seule et unique catégorie. Les pêcheurs classés second dans l'une de ces catégories le remplacera. La Fédération procédera au tirage au sort afin de désigner le ou les remplaçants.
f) Seuls les lauréats de l'année, présents le jour de la remise des prix, pourront participer au tirage au sort final. Le lauréat absent le jour de la remise de prix ne pourra pas se faire remplacer.

Le concours du plus gros poisson

RECONNAÎTRE LES ESPECES DU CONCOURS DU PLUS GROS POISSON

Barbeau

Famille : Cyprinidés
Couleur : brun-vert sur le dos et jaunâtre sur le ventre
Noms locaux : barbillon, barbet, barbot, barbu, coquillons, drenek,barboti...
Le barbeau se pêche dans les zones courantes, à proximité des piles de pont, des rapides, à l'aval des barrages ainsi qu'au milieu des gros blocs. Vers de terre et gruyère sont les esches les plus employées.

Black Bass

Famille : Centrarchidés
Couleur : dos vert-bronze et ventre blanc. Une bande sombre s'étend le long des flancs vert-olive à reflets argentés.
Noms locaux : achigan, perche noire, perche d'Amérique...
En France, on pêche le black-bass au ver manié ou aux leurres, à proximité immédiate des herbiers. Sa recherche est particulièrement attractive et sa défense vigoureuse. Taille capture 30 cm.

Brème

Famille : Cyprinidés
Couleur : le vert-bronze du dos s'éclaircit sur les flancs. Les nageoires sont grises. Les plus gros sujets ayant des reflets jaunes dorés sont appelés «brèmes carpées» mais ce ne sont pas des hybrides entre carpe et brème.
Noms locaux : plaque, brémotte, platusso, henriot, brame, brassen, brémo...
La brème se pêche à proximité des herbiers, sur des coups copieusement amorcés : ajoutez à l'amorce du pain essoré, des asticots morts et du brasem à l'odeur sucrée pour l'attirer.

Brochet

Famille : Esocidés
Couleur : dos vert foncé à bandes plus claires, flancs verdâtres et ventre blanc.
Noms locaux : bec-de-canard, luceau, pogneau, pansard, béchet, brouché, hecht...
La pêche au lancer permet de prendre des brochets de toutes tailles, à la cuiller, au poisson-mort, au poisson-nageur ou au leurre souple.
La récupération doit être lente et coupée de nombreux relâchers : là sera la clé de votre succès... Taille capture : 60 cm.

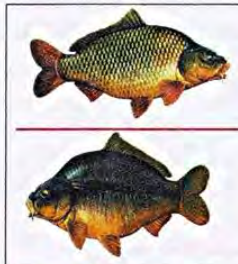

Carpe

Famille : Cyprinidés
Couleur : dos brun, flancs aux reflets cuivrés et ventre jaune.
Noms locaux : kerpen, karpf, escarpo, feuille, seille, carpillon, nourrain...
La carpe avale vers, larves et plantes, qu'elle recherche sur le fond
et dans le sédiment jusqu'à une profondeur de 20 cm. La carpe se pêche essentiellement à l'anglaise et désormais, on préfère la remettre à l'eau après la pesée (et la photo !).

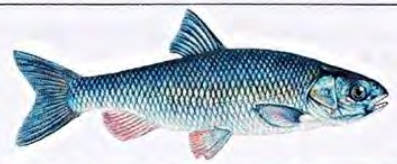

Chevesne

Famille : Cyprinidés
Couleur : dos brunâtre qui s'éclaircit sur les flancs, à reflets métalliques, et ventre blanc. Le liseré sombre qui marque les bords libres de la dorsale et de la caudale vous permettra de le reconnaître à coup sûr.
Noms locaux : chavène, charasse, chavaisson, meunier, vilain, cabot, mulet...
S'il mord à tous les appâts, le chevesne demeure toutefois particulièrement méfiant. On le capturera l'été aux fruits (mûre, cerise, sureau, etc.), à la cuiller et aux insectes naturels ou artificiels.

Gardon

Famille : Cyprinidés
Couleur : flancs gris argentés, dos vert-bleu et ventre blanc. Les nageoires pelviennes et anales sont jaune orangé et l'iris de l'oeil est rouge.
Noms locaux : rousse, gardèche, blanchet, vengeron, écha tout, roche, plotze...
Le gardon est certainement le poisson le plus commun des eaux calmes. Il mord à l'asticot comme au ver de vase, au blé ou encore au chènevis.

Perche

Famille : Percidés
Couleur : la perche se reconnaît aisément aux bandes noires qui strient ses flancs. Ses nageoires pelviennes, anales et caudales sont rouges.
Noms locaux : percot, hürling, perchaude, piche, pierche, perchelle, boyat...
Les perches recherchent des proies de diverses tailles : invertébrés, alevins et poissons. Vorace, elle s'intéresse à tout ce qui est en mouvement. Utilisez des vers et de petits vifs en automne ou en hiver.
À noter : la couleur rouge semble attirer les perches qui se situent souvent à proximité des obstacles.

Sandre

Famille : Percidés
Couleur : brun-vert, couleurs sombres
Noms locaux : perche-brochet, sandron, sandrette...
Il se plaît dans les eaux calmes, lentes, tempérées et vastes. Il a une activité essentiellement crépusculaire mais peut également chasser en journée. Les adultes mangent principalement des poissons qu'ils chassent en bancs mais ne dédaignent pas vers et larves diverses. Il se pêche souvent avec de petits vifs à proximité du fond mais mord également au mort manié, à la tirette et aux leurres souples. Taille capture 50 cm.

Silure-Glane

Famille : Siluridés
Couleur : corps gris marbré de taches plus sombres sur le dos et les flancs et ventre plus clair.
Noms locaux : glane, salut, merval, wels (anglais)
Carnivore, il préfère les eaux calmes et profondes où il attaque par le fond, poissons, écrevisses et autres animaux, happant en surface, rongeurs, grenouilles et oiseaux aquatiques. Au poisson mort ou vif comme au paquet de vers, le silure se pêche à fond.

Tanche

Famille : Cyprinidés
Couleur : dos vert brun prenant des reflets cuivrés sur les flancs et ventre jaunâtre.
Noms locaux : tiche, beurotte, tinche, Schleie, tanco...
Les rivières lentes, les étangs peu profonds, à fond de vase et riches en végétation, constituent l'habitat typique de la tanche. Le plus souvent solitaire et discrète, elle entre en activité à la tombée de la nuit. Elle s'envase durant la période froide pour réapparaître dès les premiers beaux jours.

Truite Arc-en-ciel

Famille : Salmonidés
Couleur : la bande irisée longitudinale qui marque les flancs lui a valu son nom. La coloration générale, varie selon les races et le milieu de vie : dos vert-gris, ventre blanc. Des points noirs marquent l'ensemble du corps et les nageoires dorsale, anale et caudale, ce qui la différencie des autres truites.
Noms locaux : arc-en-ciel, truite saumonée (à tort)
Poisson typique d'élevage, la truite arc-en-ciel se montre moins méfiante que l'espèce commune. Taille capture 23 cm.

Truite Fario

Famille : Salmonidés
Couleur : dos brun-jaune s'éclaircissant sur les flancs marqués de points bruns et rouges (ces derniers sont parfois absents ou cerclés de blanc). Le ventre est blanc ou jaune. Les coloris peuvent varier.
Noms locaux : fario, truite de ruisseau, saumonée, trouette, truchat, troucho, troucia, truito, trotta, truitelle (jeunes)...
La truite de rivière se cantonne dans les eaux froides et courantes de la partie supérieure des rivières. Carnassière, elle consomme des invertébrés ainsi que les petits poissons (chabot, loche, vairon) qui l'accompagnent. Taille capture 23 cm.

Martizay La Parchaude « Société de Pêche »

De gigantesque poissons ont été péchés à Martizay par nos sympathiques concitoyens.

L' assemblée générale de l'association est fixée au 25 Novembre à 19h à la salle Monticello.

Arnaud Guillaume
Un silure de 40 kg pour 1m90 et un brochet de 8 kg 700 pour 1m60

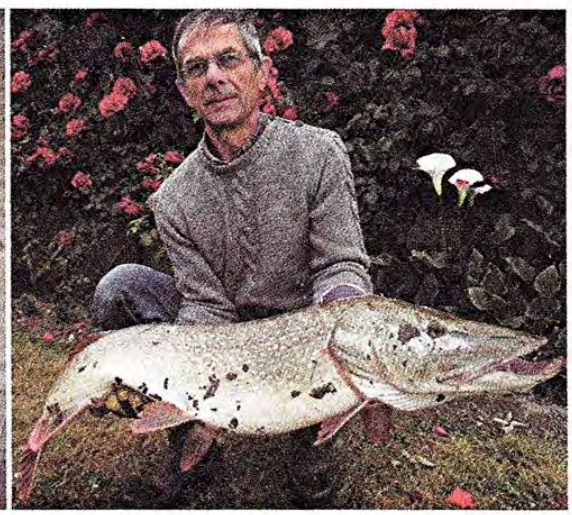

Bernard Souchet
Un brochet de 12 kg 240 pour 1m14

Les "pêches miraculeuses" à Martizay

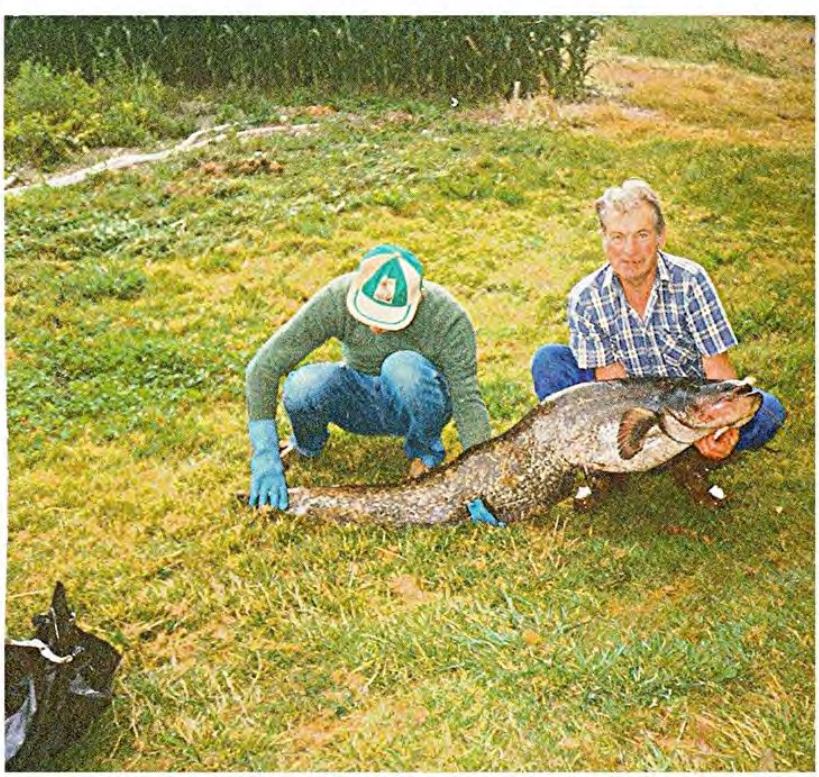

Silure : 36kg 1m72
Août 1996

Silure : 28kg 1m65
juillet 1999

Martizay

La Parchaude de la Claise

Le 3 avril 2010, la Fédération de Pêche de l'Indre a remis le Trophée d'Honneur d'Or de la Pisciculture à Raymond Trouvé, en reconnaissance des services qu'il a rendu à l'association de pêche « La Parchaude de la Claise ».

Raymond Trouvé, qui a fêté ses 80 ans en juin dernier, œuvre pour cette association depuis 50 ans !

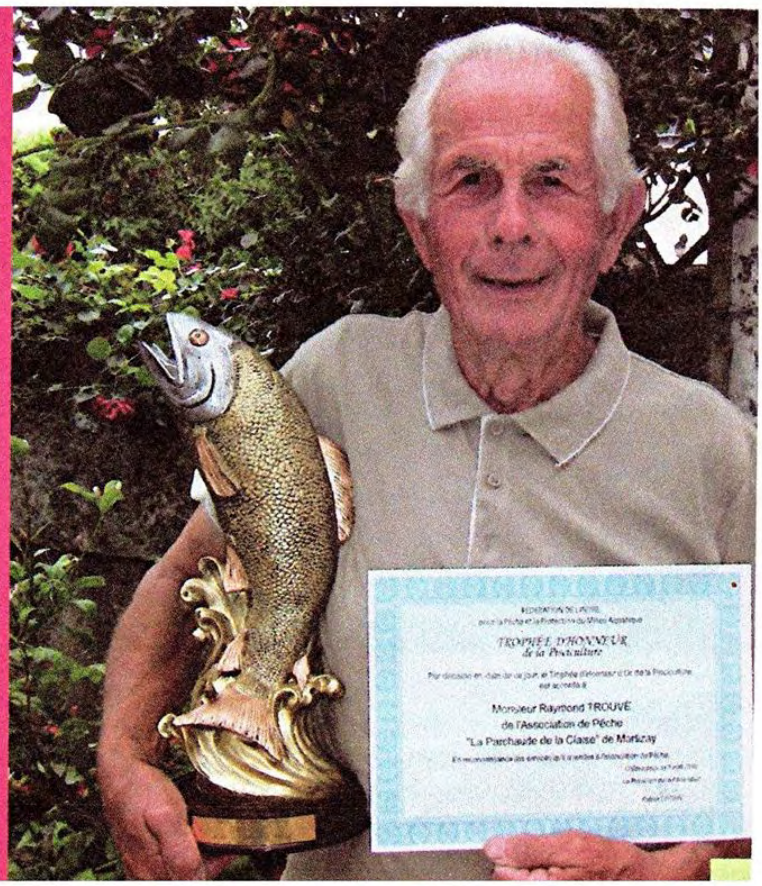

Raymond Trouvé reçoit le Trophée d'Honneur d'Or de la pisciculture .